

Construction de locaux Résultats à fin mars 2020

Locaux autorisés

Avertissement : Dans cette publication, les statistiques trimestrielles en date de prise en compte couvrent en partie la période de confinement allant de mars à mai 2020. Elles sont particulièrement fragiles (c.f SDES, Stat Info n°285, juillet 2020). Il faudra attendre la publication des statistiques en date réelle pour appréhender plus justement l'impact de la crise sanitaire sur la construction des locaux non résidentiels.

Au 1^{er} trimestre 2020, 634 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés dans le Grand Est, soit un recul de 39 % par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Au niveau national, la baisse est de 22 % sur la même période. Par rapport au dernier trimestre 2019, les autorisations de construction de locaux non résidentiels ont progressé de 5 % dans la région.

À l'échelle départementale, hormis les hausses entre les premiers trimestres 2019 et 2020 dans le Haut-Rhin (+5 %) et dans le Bas-Rhin (+2 %), tous les autres départements de la région affichent une baisse du cumul trimestriel allant de 17 % en Haute-Marne à 91 % dans la Meuse. Dans les Ardennes les autorisations sont

stables.

En cumul annuel, d'avril 2019 à mars 2020, les surfaces autorisées des locaux non résidentiels dans la région Grand Est s'élèvent à un peu plus de 2,7 millions de m², soit une chute de 16 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national le cumul annuel des autorisations est stable sur la même période.

Huit départements de la région affichent un repli du cumul annuel, allant de 2 % dans le Bas-Rhin et en Haute-Marne à 56 % dans la Meuse. La Marne et le Haut-Rhin sont les seuls départements dont le cumul annuel est en hausse, respectivement de 1 % et 13 %.

Surface de plancher des locaux autorisés	Janvier - Mars 2020		12 derniers mois (Avr 19 à Mars 20)	
	Cumul (m ²)	T(N)/T(N-1) (%)*	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	31 000	0	112 000	-29
Aube	35 000	-44	203 000	-25
Marne	110 000	-28	389 000	1
Haute-Marne	13 000	-17	103 000	-2
Meurthe-et-Moselle	56 000	-24	179 000	-32
Meuse	6 000	-91	59 000	-56
Moselle	106 000	-70	416 000	-34
Bas-Rhin	166 000	2	739 000	-2
Haut-Rhin	70 000	5	333 000	13
Vosges	40 000	-19	161 000	-32
Région Grand Est	634 000	-39	2 695 000	-16
France entière	8 328 000	-22	39 765 000	0

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces des locaux autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Locaux commencés

Au 1^{er} trimestre 2020, 401 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier dans la région Grand Est, soit un repli de 24 % par rapport au 1^{er} trimestre 2019. Au niveau national, la baisse est de 16 % sur la même période. Par rapport au dernier trimestre 2019, les surfaces des locaux commencés ont progressé de 3 % au niveau régional.

À l'échelle départementale, la hausse des surfaces commencées en Meurthe-et-Moselle, dans l'Aube et dans la Marne ne compense pas les baisses constatées dans les autres départements de la région.

Dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin qui concentrent à eux seuls 37 % des surfaces commencées, les cumuls trimestriels des locaux commencés sont en recul respectivement de 32 % et 48 %.

En cumul annuel, d'avril 2019 à mars 2020, les surfaces commencées des locaux non résidentiels dans la région Grand Est s'élèvent à un peu plus de 1,9 million de m², soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. C'est la même progression qu'au niveau

Surface de plancher des locaux commencés	Janvier - Mars 2020		12 derniers mois (Avr 19 à Mars 20)	
	Cumul (m ²)	T(N)/T(N-1) (%)**	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)**
Ardennes	18 000	-15	63 000	-44
Aube	44 000	14	150 000	-18
Marne	47 000	5	236 000	1
Haute-Marne	15 000	-32	76 000	-10
Meurthe-et-Moselle	61 000	120	149 000	30
Meuse	9 000	-65	87 000	63
Moselle	47 000	-15	343 000	17
Bas-Rhin	113 000	-32	536 000	10
Haut-Rhin	35 000	-48	224 000	-6
Vosges	12 000	-80	112 000	-22
Région Grand Est	401 000	-24	1 975 000	2
France entière	6 133 000	-16	27 299 000	2

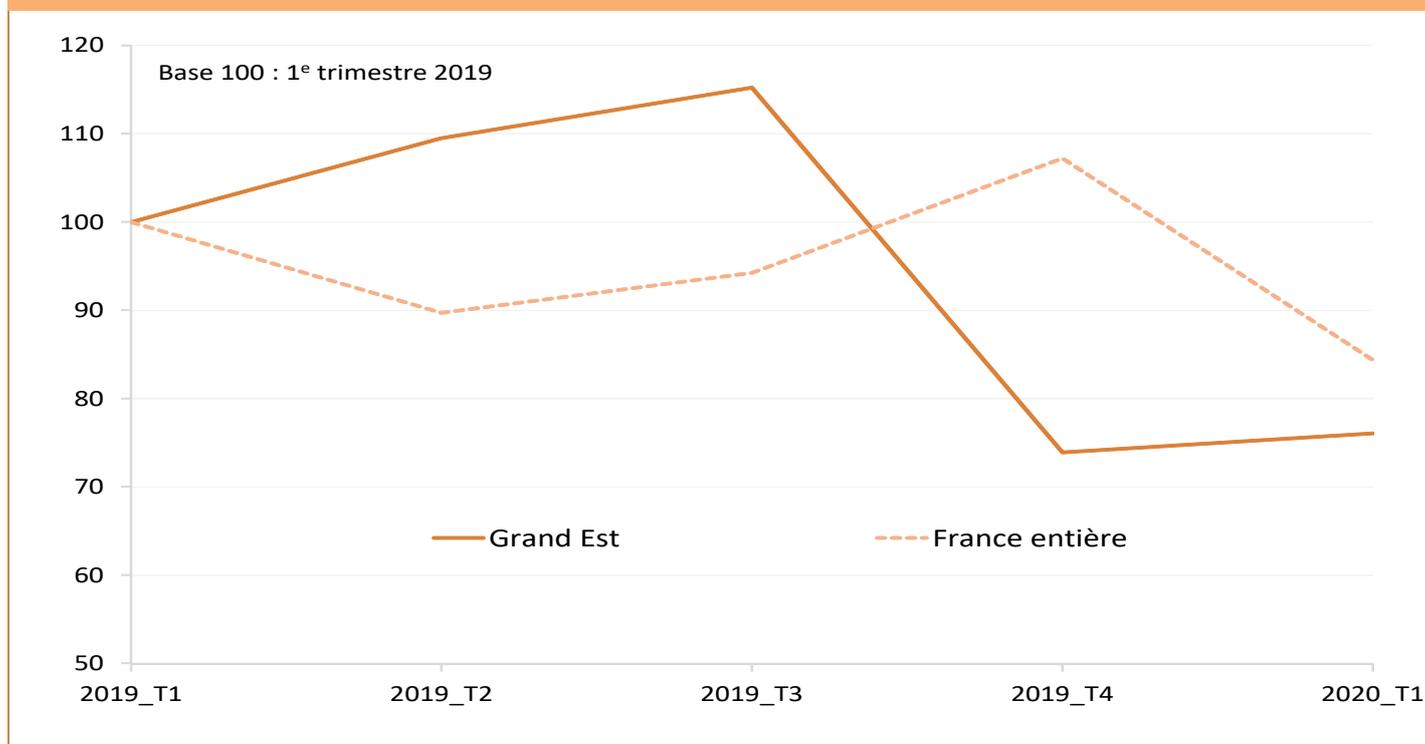
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
* : comparaison avec la même période de l'année précédente

national.

La moitié des départements de la région affiche une progression du cumul annuel, allant de 1 % dans la Marne à 63 % dans la Meuse. La Moselle et le Bas-Rhin, qui

concentrent à eux seul 45 % du cumul annuel régional, affichent des hausses de 17 % et 10 %.

Évolution trimestrielle des surfaces des locaux commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Type de locaux

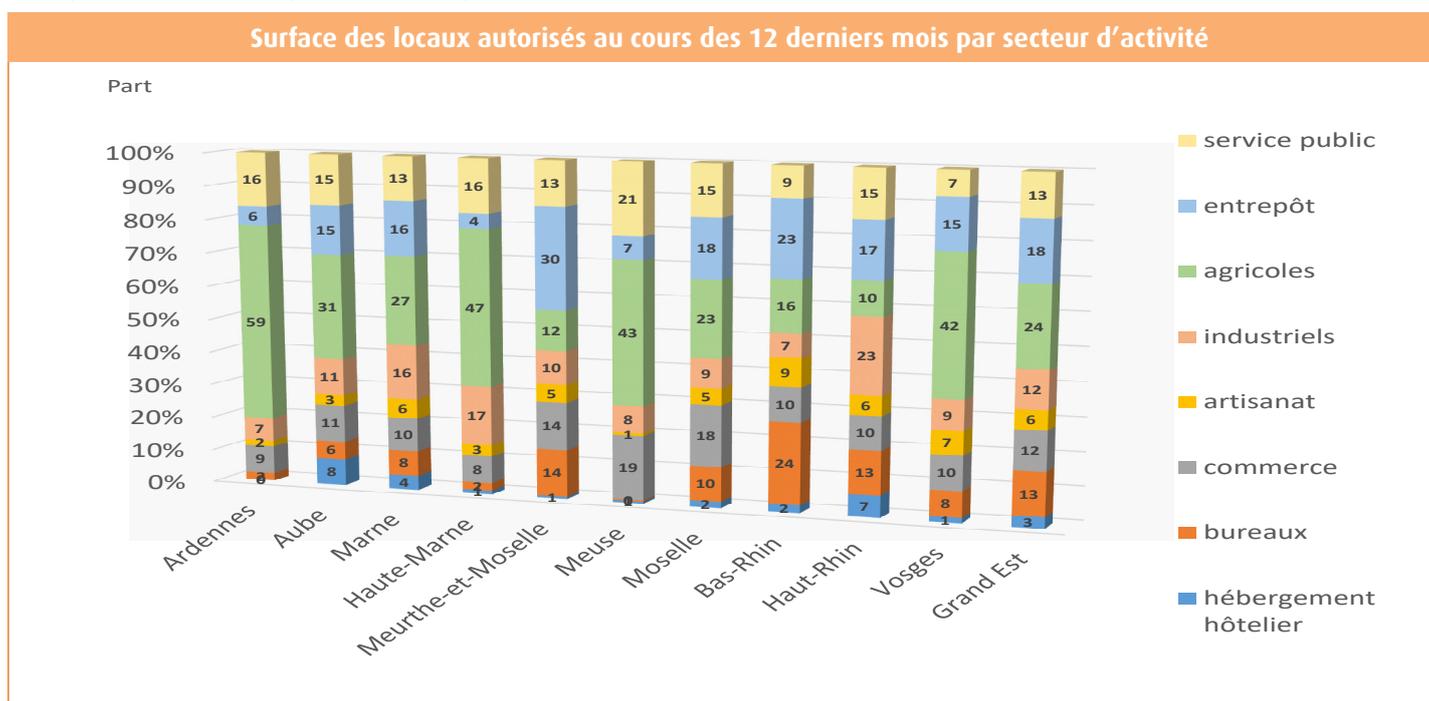
Par type d'activité, la chute des locaux autorisés au premier trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2019 touche l'ensemble des secteurs hormis les hébergements hôteliers. Le secteur industriel est le plus touché avec un recul des autorisations de 62 %, suivi des entrepôts (-51 %) et des commerces et exploitations agricoles (-29 %). Pour les locaux commencés, les locaux industriels, les entrepôts et les

commerces sont principalement touchés par la baisse observée (-24 %). En cumul annuel, les autorisations de construction sont en recul de 16 %. Les entrepôts et les locaux industriels sont les plus touchés avec une baisse de respectivement 40 % et 37 % de surfaces autorisées. À l'inverse, les hébergements hôteliers, les bureaux et les locaux d'artisanat sont en hausse, de respectivement 69 %, 16 % et 7 %.

Pour les mises en chantiers, ce sont principalement les surfaces de locaux industriels (+40 %) et les entrepôts (+12 %) qui contribuent à la hausse du cumul annuel observée (+2 %).

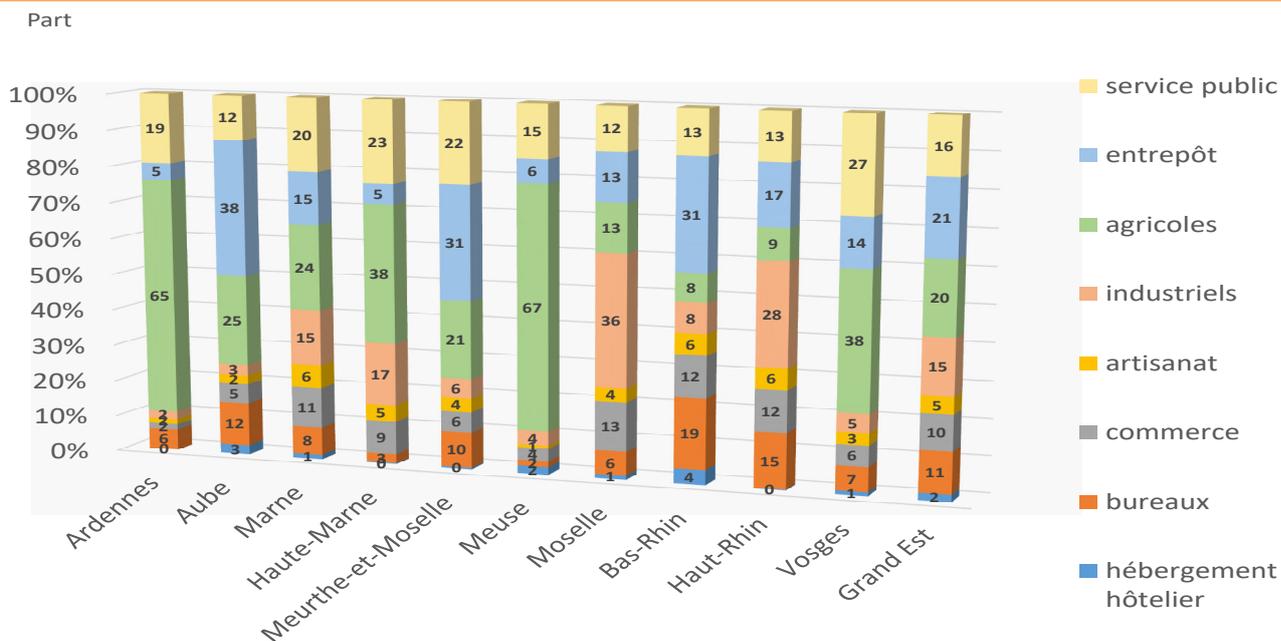
Surface de plancher par type de locaux	Janvier - Mars 2020			12 derniers mois (Avr 19 à Mars 20)		
	Cumul (m ²)	T(N)/T(N-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés (m²)	634 000	-39	-22	2 695 000	-16	0
Hébergement hôtelier	14 000	2	-17	85 000	69	-8
Bureaux	67 000	-13	-8	349 000	16	7
Commerce	71 000	-29	-4	318 000	-13	4
Artisanat	32 000	-8	-8	157 000	7	1
Industrie	61 000	-62	-20	312 000	-37	-6
Exploitation agricole ou forestière	153 000	-29	-23	641 000	-6	0
Entrepôt	168 000	-51	-47	487 000	-40	-3
Service public ou d'intérêt collectif	69 000	-23	-2	347 000	-7	1
Locaux commencés (m²)	401 000	-24	-16	1 975 000	2	2
Hébergement hôtelier	4 000	194	8	37 000	9	1
Bureaux	66 000	-3	-15	225 000	2	-3
Commerce	44 000	-34	-25	194 000	-18	-5
Artisanat	23 000	3	-29	89 000	-18	4
Industrie	32 000	-55	-2	305 000	40	5
Exploitation agricole ou forestière	80 000	-16	-12	403 000	-7	-1
Entrepôt	92 000	-37	-26	413 000	12	22
Service public ou d'intérêt collectif	60 000	3	-9	309 000	-3	-3

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
 * : comparaison avec la même période de l'année précédente



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013,

les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal ; par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1^{er} mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Service connaissance et développement durable